



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180228-CCPL_2018_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-20 : APPEL A PROJET MANAGEMENT DE CENTRE-BOURG - CANDIDATURE

Rapporteur : Marc CARRIAS

La chambre régionale de commerce et d'industrie, la DIRECCTE, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ont créé un centre de ressource appelé MG2T pour inciter les collectivités à instaurer des processus de travail de management de centre-ville ou centre-bourg.

Un appel à candidature est ouvert aux communes et EPCI dans l'objectif de les inciter à initier et créer de nouvelles gouvernances publiques/privés (avec les consulaires, les commerçants, les associations, les habitants, les propriétaires...) pour partager un projet commun de cœur de ville favorisant la redynamisation des centre-bourgs et de leurs activités ainsi que la création de partenariats public/privé. Quatre à huit dossiers de candidature seront retenus. Ces communes ou EPCI bénéficieront d'un accompagnement technique, sous forme d'ingénierie, pour une durée d'environ 12 mois.

Cet accompagnement comprendra, selon les besoins, les étapes suivantes :

1. initiation et mobilisation par la formalisation de l'engagement dans la démarche,
2. concrétisation des domaines d'activités, des usages et des périmètres de centralités sur un plan de référence,
3. mobilisation, information et échanges des acteurs clés,
4. mise en place d'un comité de pilotage public privé, diagnostic, vision et stratégie partagés,
5. mise en œuvre des premières actions partagées et structuration de l'organisation du management de centre-ville,
6. poursuite des actions, développement des partenariats, mise en réseau avec les autres structures de management de centre-ville.

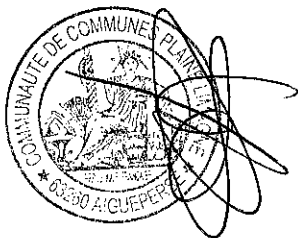
La commission Budget, finances et attractivité économique et le bureau communautaire souhaitent que la communauté de communes Plaine Limagne réponde à cet appel à candidature, ce qui nécessite une décision formelle du conseil communautaire et des communes concernées (Aigueperse, Maringues, Randan).

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de répondre à l'appel à candidature MG2T,
- d'autoriser le président à réaliser toutes les démarches relatives à cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 27/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

